



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

programmes

Question écrite n° 7824

Texte de la question

M. Guy Drut demande à Mme le ministre délégué chargé de l'enseignement scolaire chargé de l'enseignement scolaire, quelles mesures elle compte prendre pour que les programmes de l'enseignement primaire et secondaire tiennent compte de l'arrivée d'une nouvelle unité monétaire, l'euro. Il serait, en effet, pertinent que les jeunes générations soient initiées dès le plus jeune âge à cette monnaie qui sera celle qu'elles utiliseront toute leur vie durant.

Texte de la réponse

La rentrée prochaine s'effectuera à moins de quatre mois du lancement officiel de l'euro, prévu pour le 1er janvier 1999. L'éducation nationale a un rôle majeur à jouer dans l'assimilation et la compréhension par les jeunes, et donc leurs parents, du passage à l'euro. La première contribution du ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie aux actions de communication sur l'euro se situe dans le cadre de sa mission principale, à savoir l'enseignement. C'est pourquoi le choix a été fait d'inscrire l'information sur l'euro dans les programmes d'enseignement afin de ne pas en faire pour les enseignants une tâche annexe et pour les élèves une connaissance optionnelle. A cette fin, le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie a procédé à un recensement des disciplines (sciences économiques et sociales, économie-gestion, histoire, géographie, éducation civique, etc.), des thèmes ou domaines transversaux et des niveaux concernés. La sensibilisation à l'euro est prévue selon les modalités suivantes : dans l'enseignement primaire, compte tenu de l'âge des enfants fréquentant les écoles maternelles et élémentaires, l'introduction de l'euro dans la vie quotidienne pourra être abordée dès la phase de sensibilisation (1996-1998) pour le cycle des approfondissements (CE 2, CM 1, CM 2), à partir de la phase de préparation (1998-1999) pour le cycle des apprentissages fondamentaux (grande section de maternelle, CP, CE 1) et seulement à partir de la phase de mise en oeuvre (1999-2002) pour les cycles des apprentissages premiers (petite et moyenne section de maternelle). Les différences de maturité des enfants de deux à dix ans et leur évolution rendent plus pertinentes une présentation par cycle du thème « euro » à la faveur des différentes activités et disciplines abordées dans les programmes de l'école primaire ; dans l'enseignement du second degré, au collège, dès la présente année scolaire, une information est donnée aux élèves de quatrième dans le cadre des enseignements d'éducation civique et de géographie ; à compter de la rentrée de septembre 1999, l'étude en sera assurée dans le cadre des nouveaux programmes de troisième qui sont en cours d'élaboration ; au lycée, malgré les contraintes horaires fortes, des entrées sont possibles en classe de première dans l'enseignement général et technologique, et en classe terminale dans les lycées professionnels. Les thèmes inscrits dans les programmes réglementaires actuels qui peuvent donner lieu à des développements sur l'euro sont en cours de repérage ; dans l'enseignement supérieur, bien que les étudiants soient considérés comme des citoyens s'informant sur l'euro comme les autres adultes, il est envisagé de compléter leurs connaissances par une demi-journée d'information pour les étudiants de DEUG et par la diffusion d'informations dans les services universitaires d'information et d'orientation. Par ailleurs, en liaison avec les services du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie a engagé différentes actions : envoi du

numéro spécial des notes bleues de Bercy à tous les enseignants d'histoire-géographie, de sciences économiques et sociales, d'économie et gestion des lycées d'enseignement général, technologique et professionnel ; envoi à tous les enseignants du second degré de la brochure L'euro et moi réalisée par le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie. Au sein même de l'éducation nationale, de nombreuses actions sont prévues ou déjà en cours de réalisation : diffusion du BO « Le passage à l'euro », en date du 11 juin 1998. Ce BO hors série dont la diffusion couvre, outre les 95 000 abonnés, tous les établissements d'enseignement primaire, secondaire ou supérieur : il présente à l'intention des chefs d'établissements et des directeurs d'école l'ensemble des textes de référence nécessaires pour lancer une réflexion collective ; préparation d'un document pédagogique à l'intention des professeurs : y seront repérés les aspects des programmes d'enseignement qui doivent être l'occasion de présenter l'euro, non seulement sous l'aspect monétaire mais surtout comme élément de la construction d'une véritable citoyenneté européenne. Ce document sera diffusé dans les établissements secondaires et primaires à l'automne prochain ; mise au point par le CNDP d'un numéro de la revue Textes et documents pour la classe portant sur l'europe des consommateurs. Cette publication intégrera une réflexion sur la monnaie unique, son rôle et sa fonction ; information, dans les classes de CM 2 intéressées, de fonctionnaires du ministère des finances au mois de mai 1998, afin de familiariser les jeunes élèves avec les nouveaux billets ou pièces.

Données clés

Auteur : [M. Guy Drut](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7824

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : enseignement scolaire

Ministère attributaire : enseignement scolaire

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 15 décembre 1997, page 4598

Réponse publiée le : 20 juillet 1998, page 4009